



Séance du conseil municipal

Du 12 mai 2026

L'an deux mil vingt-six le douze mai à dix-neuf heures trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux s'est réuni en session ordinaire, en mairie sous la présidence de Madame Martine TYSSANDIER, Maire, suite à la convocation adressée le 6 mai 2026,

Etaient Présents : Thierry JULIEN, Isabelle FROSIO, Laurent WEICKMAN, Noël BOIVIN, Serge BLANCARD, Geneviève PERBET, Corinne GARAND, Olivier MERIAUDEAU, Marine CHANUT, Elise ADAMCZYK, Albin TESTUD

Absents représentés :

- Didier DOUSSON donne pouvoir à Laurent WEICKMAN
- Karine GRALL donne pouvoir à Corinne GARAND
- Marion NIZOU donne pouvoir à Martine TYSSANDIER

Secrétaire de séance : Noël BOIVIN

Après l'approbation du compte rendu de la séance du 13 avril, l'ordre du jour est abordé :

1. Validation décision Commission Sociale
2. Personnel communal

3. Choix du nom de l'école publique communale
4. Désignation d'un Correspondant Défense
5. Validation de la Mission Topographie dossier construction halle
6. Validation de la Mission Géotechnique dossier construction halle
7. Lancement de la consultation pour les Missions Maîtrise d'œuvre, Contrôle Technique et Sécurité et Protection de la Santé dossier construction halle
8. Rénovation éclairage public / Convention territoire d'Energie 63
9. Proposition liste des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs
10. SMVVA / Demande d'adhésion au syndicat pour la compétence assainissement

11. Questions diverses

Sujets traités à huis clos :

Validation décision Commission Sociale

Personnel Communal :

2. Création de 3 emplois non permanents Accroissement saisonnier d'activité/Jobs d'été

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide :

- De créer trois emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique, pour effectuer les missions d'assistance des agents en poste pour assurer l'entretien des voiries, des espaces verts et des bâtiments communaux pendant la période estivale, suite à un accroissement saisonnier d'activité. Chaque emploi sous la

forme d'un job d'été, aura une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures pour une période de 7 jours, soit 1 semaine en juillet et deux semaines en août.

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2026.

3. Attribution d'un nom à l'école publique

Il appartient au conseil municipal de choisir le nom à donner à un lieu ou un équipement municipal.

Conformément à l'article L2121-9 du Code général des Collectivités Territoriales et particulièrement dans son alinéa 1^{er} stipulant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Sur la proposition des élus du Conseil municipal des enfants de ce jour, le conseil décide de se prononcer par vote à bulletin secret sur le choix du nom de l'école publique communale. Les enfants ont proposé 3 noms :

- Ecole des 11 fontaines
- Ecole Jean-Marc JUILHARD
- Ecole Jean DIF

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité de ses membres :

- Décide de dénommer l'école communale : « Ecole Jean-Marc JUILHARD » ;
- Mandate Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

5. Désignation d'un Correspondant Défense

Madame le Maire expose : suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un Correspondant Défense pour la Commune de Saint-Sandoux. Cet élu aura vocation à développer le lien Armée-Nation. Il sera à ce titre, pour la commune l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région. Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occupe notamment du recensement militaire.

Il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.
- à l'unanimité de désigner Monsieur Didier DOUSSON Conseiller municipal, absent à cette assemblée, en qualité de Correspondant Défense pour la Commune de Saint-Sandoux

6. Validation Mission Topographie Projet construction halle Place Maismac

Le conseil ayant retenu le dossier de construction d'une halle multi-usage place Maismac, prévu dans le cadre d'un projet pluriannuel sur les budgets 2026, 2027 et 2028, il convient de valider la consultation relative à la mission Topographie comprenant notamment les missions suivantes pour les parcelles concernées par le projet :

- Relevé topographique des parcelles
- Relevé des réseaux existants
- Contrôle des bornages

Deux cabinets ont été consultés :

- Le Cabinet BISIO et Associés sis à Beaumont
- Le Cabinet GEOVAL sis à Issoire

Thierry JULIEN, 1^{er} Adjoint :

- Présente au conseil l'analyse des offres retenues sur 2 tours et précise que le Cabinet GEOVAL n'a pas renvoyé d'offre au 2^{ème} tour,
- Propose au conseil de retenir l'offre du Cabinet BISIO pour un montant de 2 540,00 € HT, soit 3 048,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- De retenir l'offre du Cabinet BISIO sis 33 Avenue de l'Europe 63110 BEAUMONT pour un montant de 2 540,00 € HT, soit 3 048,00 € TTC pour la Mission Topographie relative à la construction de la halle multi-usage place Maismac.
- Mandate Madame le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement de la mission Topographie ci-dessus désignée.

7. Validation Mission Géotechnique Projet construction halle Place Maismac

Le conseil ayant retenu le dossier de construction d'une halle multi-usage place Maismac, prévu dans le cadre d'un projet pluriannuel sur les budgets 2026, 2027 et 2028, il convient de valider la consultation relative à la mission Géotechnique.

Quatre Entreprises ont été consultées :

- La Société ALPHA BTP
- La Société FONDASOL
- La Société SIC INFRA
- La Société GINGER CEBTP

Thierry JULIEN, 1^{er} Adjoint :

- Présente au conseil l'analyse des offres retenues
- Propose au conseil de retenir l'offre de la Société ALPHA BTP pour un montant de 2 990,00 € HT (mission de base), soit 3 588,00 € TTC ainsi qu'en complément l'option Mission G2 PRO pour un montant de 700,00 € HT, soit 840,00 € TTC, le montant global de la mission base + option s'élevant ainsi à 4 428,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- De retenir l'offre de la Société ALPHA BTP sise Parc d'Activité du Cheix 12 rue Enrico Fermi – 63540 Romagnat pour un montant total de 3 250,00 € HT, soit 3 588,00 € TTC et l'option : Mission G2 PRO pour un montant de 700,00 € HT, soit 840,00 € TTC pour la Mission géotechnique relative à la construction de la halle multi-usage place Maismac.
- Mandate Madame le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement de la mission Géotechnique ci-dessus désignée.

8. Création d'une halle multi-usage place Maismac /Lancement de la consultation pour la Mission de Maîtrise d'œuvre et les Missions de Contrôle Technique et de Sécurité et Protection de la Santé

Le conseil ayant retenu le projet de construction d'une halle multi-usage place Maismac, prévu dans le cadre d'un projet pluriannuel aux budget 2026, 2027 et 2028, le conseil passe au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Approuve le lancement d'une consultation pour le marché de la Mission de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une halle multi-usage ;
- Approuve le lancement d'une consultation pour les Missions de Contrôle Technique et de Sécurité et Protection de la Santé relatives à la construction d'une halle multi-usage ;
- Autorise le lancement de la consultation pour le marché de la Mission de Maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une halle multi-usage
- Autorise le lancement de la consultation des entreprises pour les Missions de Contrôle Technique et de Sécurité et

Protection de la Santé afférentes à la construction d'une halle multi-usage.

- Mandate Madame le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés ci-dessus désignés.

9. Convention Territoire d'Energie/Rénovation Eclairage Public

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de prévoir la rénovation des candélabres d'éclairage public par tranches. Ce projet ayant été évoqué lors du vote du budget dans le cadre d'une programmation pluriannuelle sur 2027 et 2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

DECIDE :

- D'approuver l'estimation des travaux de réfection de l'éclairage public en led telle que présentée par Madame le Maire.
- De confier la réalisation de ces travaux à Territoire d'Energie du Puy de Dôme aux conditions énoncées dans la convention, moyennant un fonds de concours de la commune à hauteur de 30 613,92 €.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement desdits travaux
- De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

10. Nomination des délégués à la Commission Communales des Impôts Directs

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les commissaires à la commission communale des Impôts Directs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés propose les délégués ci-dessous :

➤ Elus :

- Laurent WEICKMAN
- Noël BOIVIN
- Olivier MERIAUDEAU
- Geneviève PERBET
- Elise ADAMCZYK

➤ Non élus :

- Jean Henri PALLANCHE
- Guy COUSTEIX
- Claude ARNAUD
- Anne-Marie PRESSOIR
- Hervé VIALLE
- Clément SEGELLE
- Pierrick BRUNNER
- Philippe JONCOUX
- Jean-Luc MARTIN
- Christine BERNI
- Damien ROCHE
- Claude TYSSANDIER
- Alain CHANDEZE

11. Adhésion de la Commune de Saint-Sandoux au Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)

Modèle

Madame le Maire donne lecture :

Le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) a pour objet :

- La compétence « Assainissement collectif » qui concerne :
 - La collecte, le transport et l'épuration des eaux usées ainsi que l'élimination des boues produites,
 - Le contrôle des raccordements au réseau public de collecte.
- La compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatique) – Article L211-7 du Code de l'Environnement
- La compétence PI (Prévention des Inondations) – Article L211-7 du Code de l'Environnement

La commune de Saint-Sandoux propose donc de solliciter l'accord du comité syndical du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) pour demander d'adhérer au Syndicat pour la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2027.

La compétence assainissement collectif comprenant :

- La collecte, le transport et le traitement des eaux usées ainsi que l'élimination des boues produites,
- Le contrôle des raccordements au réseau public de collecte.

L'objectif de cette adhésion est :

- La poursuite de l'organisation de la compétence assainissement collectif sur un périmètre administratif et technique cohérent en vue de simplifier la gestion des services d'assainissement collectif,
- L'homogénéisation du niveau de service et la mutualisation des moyens financiers, techniques et humains du service public de l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, ayant écouté l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- :Approuve la demande d'adhésion de la commune de Saint-Sandoux au Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon pour la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2027,
- Autorise Mme le Maire à signer toute pièce afférente à la procédure d'intention d'adhésion,

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20.

La Maire

Margine TYSSANDIER

Le Secrétaire de séance

Noël BOIVIN